

Flash municipal d'information - Février 2022

"À L'ABORD'ÂGE !"

Rendez-vous de FÉVRIER 2022

Gratuit sur inscription à l'Espace Saint-Loup

03 25 78 49 18

avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'ANCT

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Masque obligatoire pour chaque atelier

LUOTHÈQUE

Fabrication d'un jeu de société

Jeux de société en famille

avec La Ludothèque La Girafe

en partenariat avec

La Cité Éducative

Chantereigne-Montvilliers

Atelier
Parents -
Enfants

Mercredi 2
de 15 h
à 17 h

CANTINE & ACCUEIL DE LOISIRS

ESPACE SAINT-LOUP

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ET FACTURATION PAR MAIL :

espace.saintloup@lesnoes.com

avant le 20 de chaque mois

Plus d'information au 03 25 78 49 18

TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLE

ACTES D'URBANISME, FAITES VOS DEMANDES EN LIGNE !

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, notamment pour les :

- ✓ certificats d'urbanisme
- ✓ déclarations préalables de travaux
- ✓ permis de construire

Connectez-vous sur :

www.troyes-champagne-metropole.fr

Rubrique "Habiter/Vivre" puis "Urbanisme"

À NOTER : le dépôt en mairie de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme est toujours possible, soit directement, soit par voie postale.



PARTICIPATION CITOYENNE DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE SÉCURITÉ !

Suite à la réunion publique du 28 janvier, si vous souhaitez devenir référent.e de votre quartier, un flyer d'information et le formulaire d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie.

PROCHAINES ÉLECTIONS

Les élections présidentielles se tiendront les 10 & 24 avril 2022, les élections législatives les 12 & 19 juin 2022.

Pour voter, il faut être inscrit.e sur les listes électorales.

Deux possibilités :

✓ à l'accueil de la mairie muni.e d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile,

✓ directement en ligne sur le site service-public.fr

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 20^{ème} jour précédant les élections, à savoir **jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles et jusqu'au 6 mai 2022 pour les législatives.**

Les jeunes atteignant 18 ans et les personnes obtenant la nationalité française sont inscrits automatiquement.

DU NOUVEAU POUR LES PROCURATIONS

✓ Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Il ne pourra pas le faire dans son propre bureau de vote.

✓ Depuis avril 2021, un électeur peut donner procuration à un autre électeur de son choix en utilisant le téléservice *Maprocuration*.

Il doit ensuite se rendre en personne au commissariat ou à la gendarmerie, muni d'un justificatif d'identité et de la référence de confirmation du dépôt de sa demande en ligne.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible s'il ne peut, ou ne veut, pas utiliser la voie numérique.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Gaëlle GRIVOIS, référente parcours pour le Programme de Réussite Éducative initié par Troyes Champagne Métropole, vous **reçoit sur rendez-vous**.

Ce dispositif permet un accompagnement global adapté à la situation scolaire, sociale et familiale de l'enfant.

Accueil sur rendez-vous uniquement au 06 74 51 14 07

LUNDI 28 FÉVRIER 2022 de 14 h à 16 h

Salle du Conseil Municipal - Mairie - 1 place Jules Ferry



DÉCHETS VERTS

PROCHAINE COLLECTE HIVERNALE :
MERCREDI 23 FÉVRIER 2022

REPRISE DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE LE :
MERCREDI 16 MARS 2022

Les déchèteries restent accessibles toute l'année.

Dépliants disponibles à la mairie.

Informations collecte des déchets au **03 25 45 27 30**

troyes-champagne-metropole.fr



ENQUÊTE DE L'INSEE sur les ressources et conditions de vie des ménages

Réalisée sur un échantillon d'habitants de notre commune, soit en face-à-face, soit par téléphone, cette enquête se déroulera de **février à avril 2022**. Si vous êtes sélectionnés, vous serez prévenus par lettre et informés du nom de l'enquêteur. Plus d'information sur le site de l'INSEE : www.insee.fr/fr/information/4230346

RECENSEMENT CITOYEN À 16 ANS

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dès l'âge de 16 ans. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Le jeune mineur peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents ; le jeune majeur doit faire la démarche lui-même.

Le jeune devra fournir une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française :

- carte nationale d'identité ou passeport...
- et un livret de famille à jour.

Le recensement permet aussi à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté. Il permet en outre l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Renseignements à l'accueil de la mairie : **03 25 74 40 35**

L'ASSOCIATION NOËS AMIS

vous propose un

Spectacle théâtral

Samedi 26 février à 20 h 30 salle Pierre RAT

« **DIABLE D'HOMME** »

une comédie de Robert LAMOUREUX

par la troupe **COME 10**

Entrée : 5€ - Gratuit pour les enfants

Sans réservation

PASS VACCINAL et PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES



MISE EN ŒUVRE DES MESURES HIVERNALES

→ Lors d'une situation d'urgence (grand froid, canicule...) et afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes âgées, handicapées ou isolées à domicile, nous vous rappelons qu'un registre, strictement confidentiel, est tenu à la mairie et peut-être communiqué au Préfet, à sa demande.

N'hésitez pas à vous faire inscrire si vous êtes concernés.

→ Si vous rencontrez une personne en difficulté dans la rue, n'hésitez pas à composer le **115, joignable 24h/24**. Des places d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri peuvent être mobilisées.

→ Attention aux **risques d'intoxication au monoxyde de carbone** qui peuvent entraîner des séquelles graves, voire la mort. N'utilisez rien d'autre que des appareils de chauffage pour vous chauffer, les chauffages d'appoint uniquement par intermittence, aérer les locaux, faites entretenir vos matériels et vos cheminées...

→ Outre la Covid-19, les maladies hivernales sont toujours présentes : **grippe, gastro-entérite aigüe et bronchiolite** (surtout chez les enfants de moins de 2 ans) surviennent de décembre à février.

Quelques règles simples pour les éviter : lavez-vous les mains souvent et lors de la préparation des repas, portez un masque, utilisez des mouchoirs en papier, aérez toutes les pièces, évitez le contact avec les personnes enrhumées, les lieux enfumés, nettoyez souvent les objets usuels du nourrisson, évitez si possible les lieux très fréquentés en période d'épidémie.

Plus d'infos sur www.inpes.sante.fr

→ **Chutes de neige et verglas entraînant des difficultés de circulation**. Vous pouvez trouver des infos utiles sur la météo sur www.meteofrance.com ou au **03 25 82 84 90**.

RAPPEL : en cas de chute de neige ou de verglas, le trottoir situé devant votre habitation doit être rendu praticable par vos soins.

ATTENTION ! Vous pouvez être tenus pour responsables en cas de chute d'un tiers devant chez vous !

GRAÏNOTHÈQUE
REPRISE
Jeudi 10 mars 2022
 de 14 h à 15 h 30
 Salle Jacques BEZANCON

LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE AVEC PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

PANNEAUPOCKET
 Informe et Alerté les habitants

Disponible gratuitement sur



LA POSTE

Nouveaux horaires jusqu'en avril 2022 :
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h
Samedi de 9 h à 11 h

HORAIRE D'OUVERTURE DU CIMETIÈRE

de octobre à mars :
8 heures - 18 heures
Attention ! Fermeture automatique des portes

À NOTER

- ✓ **Samedi 12 mars** : Course de l'Intégration
- ✓ **Samedi 19 mars** : Cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie